



NOTE POUR LES CANDIDATS À LA CLASSIFICATION PARA-TIR ÉCOLES DE TIR – POUSSIN & BENJAMIN

Votre enfant évolue dans les disciplines Pistolet ou Carabine et vous désirez qu'il obtienne une classification pour participer aux compétitions officielles de tir sportif en tant qu'athlète en situation de handicap.

Pour les **catégories Poussin et Benjamin**, la Commission Nationale Sportive Para-tir a établi une procédure de classification allégée pour ces très jeunes athlètes.

Une classe sportive nommée « CLET »¹, est attribuée de façon temporaire sur envoi de la fiche de renseignement médical de classification.

Vous devez donc, fournir des renseignements médicaux précis décrivant le handicap concerné.

Cette classe sportive devra être revue au passage en catégorie Minime par l'envoi du dossier de demande de Classification, afin qu'une classification temporaire sur dossier puisse être réalisée.

Un examen physique de classification devra, ensuite, obligatoirement être effectué au passage en catégorie Cadet.

ATTENTION

Nous attirons votre attention sur le fait que conformément aux règles citées ci-dessus, tous les handicaps ne sont pas éligibles pour la classification Para-tir et qu'il est possible que, selon la pathologie de votre enfant, celui-ci ne puisse plus participer aux compétitions officielles Para-tir en tant qu'athlète en situation de handicap une fois passé en catégorie Cadet.

La fiche de renseignement médical de classification devra être transmis sous pli cacheté à la **Commission médicale – Fédération Française de Tir**, qui sera inséré dans une autre enveloppe adressée à :

Floriane GUILLOT HAYS - Fédération Française de Tir
38 rue Brunel - 75017 Paris

Après examen, vous recevrez par mail une attestation de classification CLET avec les informations liées à celle-ci.

La Commission Médicale
Fédération Française de Tir

¹ Classification Écoles de Tir



Ce formulaire ne doit pas être complété au-delà de 6 mois avant envoi à la commission médicale. Ce document s'applique aux athlètes ayant un handicap physique et désirant accéder aux compétitions sportives des Écoles de Tir en catégorie Poussin et Benjamin.

NOM :
PRENOM :
SEXE : ☐ FEMME ☐ HOMME
DATE DE NAISSANCE :
N° DE LICENCE :
ADRESSE MAIL :
DISCIPLINES : ☐ PISTOLET ☐ CARABINE

Indiquer le nom de la ou des pathologies ainsi qu'une description de l'état de santé de l'athlète.



Fédération Française de Tir
38, rue Brunel 75017 PARIS - 01 58 05 45 45 - Siret 784 354 409 00046 - www.fftir.org

HISTORIQUE MÉDICAL

La condition de santé est : ☐ Congénitale ☐ Acquise
Si non congénital, âge d'acquisition :
Interventions prévues :

La commission de classification pourra être amenée à demander plus d'informations liées aux pathologies et déficiences de l'athlète concerné.

INFORMATIONS MÉDECIN

☐ J'atteste que les informations ci-dessus sont exactes.

Nom du médecin :
Spécialité médicale :
Numéro d'inscription Conseil National de l'Ordre des Médecins :
Adresse :
Téléphone :
Mail :
Date :
Signature et cachet :